

s.c.41.770.0

O r i e n t a t i o n

des Chefs des Partis représentés au Conseil fédéral
et de leurs Groupes

sur les problèmes de l'intégration

Lohn, 18 mars 1970

Exposé de M. Pierre Micheli
Secrétaire général du Département politique fédéral

La question fondamentale qui se pose à nous dans le domaine politique est la suivante:

La Suisse peut-elle
doit-elle
et veut-elle

participer à une édification de l'Europe ?

Une réponse à cette question a été jusqu'à maintenant plus ou moins éludée. Car le génie propre de notre pays est plus de s'adapter à une situation extérieure que de chercher à façonner celle-ci. La raison de cette particularité découle probablement de notre histoire, et aussi sans doute d'un trait de notre caractère: notre pragmatisme.

Mais il y avait autre chose aussi: notre doute - qui subsiste d'ailleurs - sur la finalité politique du Marché Commun. Et par conséquent, l'incapacité dans laquelle nous étions - et qui subsiste aussi - de dire si nous pouvions y contribuer.

Je ne m'attarderai pas longtemps sur le fait qu'étant située au coeur de l'Europe, relevant de trois de ses cultures, ayant avec ses voisins des échanges intenses dans tous les domaines, la Suisse ne peut guère ne pas avoir sa chambre dans la maison Europe le jour où elle sera édiflée. Mais ce jour est lointain. Et d'ici là, quelle



position prendre qui soit une préparation de l'avenir, sans pour autant ébranler les fondements de notre existence nationale.

Le noeud du problème se trouve dans cette finalité politique du Marché Commun, si difficile à définir.

Dans le texte du Traité de Rome, elle est mentionnée dans les termes suivants: "Les Parties au Traité sont déterminées à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ...".

En 1957, elle n'avait donc pas été précisée. On pouvait toutefois se l'imaginer alors comme tendant à une union de défense et à une union politique de l'Europe occidentale face au danger communiste. Le projet d'une communauté de défense a échoué.

Les tentatives diverses en vue de constituer une union politique - ou même seulement une concertation politique - sont demeurées infructueuses. Si bien que peu à peu l'on arrivait à se demander si la CEE poursuivait encore un objectif politique et si elle ne resterait pas uniquement une union de caractère économique.

Toutefois, au sommet de La Haye de l'automne dernier, la finalité politique de la communauté a été réaffirmée avec force et son principe a dû être accepté par la Grande-Bretagne. Mon homologue belge, que j'avais vu quelques jours avant, me disait: "Vous pensez bien que pour nous une association qui n'aurait pour but que d'enrichir encore les pays les plus prospères du monde n'aurait pas de sens ... Aussi nous avons toujours en vue l'union politique sur laquelle devrait déboucher notre union économique".

Cette finalité politique, proclamée avec tant de conviction, est-elle la même que celle non précisée, mais imaginable en 1957 ?

Je ne le crois pas. Car depuis lors se sont produits un certain nombre de faits nouveaux.

En premier lieu, l'influence du Général de Gaulle sur l'évolution de l'intégration européenne. Cette influence s'estompera

probablement. Mais il en reste encore un renouveau des nationalismes et un freinage du supranationalisme. La réactivation des nationalismes semble devoir se prolonger, car elle a fait tache d'huile. Quant au supranationalisme, il est clair que la Grande-Bretagne ne le favorisera pas non plus lorsqu'elle sera admise dans le Marché Commun.

Le second fait nouveau est la perspective d'un désengagement américain en Europe, consécutif à la guerre du Vietnam ainsi qu'à l'ampleur des problèmes intérieurs aux Etats-Unis. Malgré ce retrait, la sécurité européenne continuera néanmoins à dépendre du bouclier atomique américain.

Le troisième élément nouveau est représenté par les conversations directes engagées entre les Etats-Unis et l'URSS. Conversations qui provoquent l'inquiétude des pays moins alignés de l'Europe orientale, telles que la Yougoslavie et la Roumanie. Ces pays craignent qu'une entente entre les deux super-grands se fasse à leurs dépens en consacrant des zones d'influence respectives.

Enfin, le dernier et le plus important de ces faits nouveaux est la politique d'ouverture à l'Est du Chancelier Brandt. Il est impossible de dire encore quels en seront les résultats. Une chose paraît certaine. Cette tentative annonce un tournant vers l'établissement d'un modus vivendi entre les deux Allemagnes. Modus vivendi qui est loin d'une réunification. Mais modus vivendi qui était inconcevable il y a quelques années.

L'orientation du Chancelier Brandt témoigne de sa volonté de sortir son pays de l'éclipse politique dans laquelle il stagnait depuis la fin de la guerre. Elle signifie aussi que l'Europe de demain ne pourra ignorer cette réalité que représente en son centre un peuple dynamique de 80 millions d'habitants.

L'autre jour, dans une interview radiodiffusée, André Fontaine, le grand journaliste français, rédacteur du Monde, disait que beaucoup de gens appelaient déjà la DDR le 7e membre du Marché Commun. Il ne s'agissait que d'une boutade, mais cette boutade est cependant significative.

Ainsi, devant l'incertitude qui plane sur la finalité politique du Marché Commun, devant aussi l'impossibilité de concevoir un avenir pour la Suisse détaché du continent au centre duquel nous nous trouvons, le Département politique arrive aux mêmes conclusions que la Division du Commerce: les conversations exploratoires dans lesquelles nous allons nous engager doivent nous permettre de trouver avec la Communauté économique un règlement aussi large que possible de nos relations, allant donc au-delà d'un simple accord douanier, mais demeurant en deçà d'une limite que la Suisse ne peut, ni ne doit franchir: celle tracée par son statut de neutralité permanente qu'il ne peut être question d'abandonner.

La solution ne pourra être trouvée d'un seul coup. Elle ne surgira que d'une recherche en commun. Nous nous sommes efforcés de le faire comprendre aux membres du Marché Commun. Nous espérons les avoir convaincus.

Nous nous engagerons donc dans des conversations exploratoires sans préalable.

Nous avons voulu éviter qu'elles se limitent à l'examen d'une demande formelle présentée par nous, ce qui nous aurait mis dans une position d'infériorité. Comme l'a expliqué M. Jolles, notre intention est de déterminer au début des entretiens l'intérêt réciproque d'un arrangement. Puis de partir de là pour trouver secteur par secteur comment nos relations avec la communauté pourraient être réglées d'une façon qui tienne compte de notre situation particulière et de nos institutions.